

227-12-2021 : ADOPTION DES FACTURES ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés. Vote pour : 6 et vote contre : 0

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
2968-4404 Québec (Excavation Rioux)	Gravier Rang 3	556.44\$
9150-2658 Qc (Transport FJS)	Déboucher calvette route Matalik	143.72\$
André Roy Électrique	Flotte ecoflow	197.76 \$
Aqua zone	Boîte sac de poubelle	36.78 \$
Ateliers Léopold Desrosiers	2 panneaux et crédit 2 panneaux trop grands	(61.94) \$
Bell Mobilité	Cellulaire novembre	48.25 \$
Buropro	Copies mensuelles	36.76 \$
Caïn Lamarre	Dossier d'Auteuil	2 224.11 \$
Camille Côté	Colloque maraicher, 50% cellulaire et internet	116.97 \$
Carquest	Pièces, accessoires, petit outillage	160.20 \$
Centre du Camion JL	Western - compresseur, essuie-glace	126.06 \$
Coalition Urgence Rurale	Adhésion 2021-2022	100.00 \$
Conciergerie d'Amqui	Entretien octobre et novembre	287.44 \$
Coop Purdel	Ampoule, pièces garage et patinoire	45.32 \$
Éditions juridiques FD	Mise à jour officiers municipaux et code municipal	137.98 \$
Électricité Garon	Refacturé aux Habitations	28.58 \$
Entreprises L Michaud	Abrasifs	4 125.53 \$
Ferme Therval	Location novembre et immatriculation	3 032.53 \$
Fonds d'informations	Mutations Octobre	5.00 \$
Francine Bérubé	Déjeuner-rencontre	100.71 \$
Fusion Environnement	Collectes mensuelles matières résiduelles	1 755.69 \$
Garage Coop d'Albertville	Camionnette	226.05 \$
GLS Logistics Systems Canada	Envoi tests d'eau	13.62 \$
Hydro Québec	Éclairage, garage, égout, salle communautaire	1 024.56 \$
Jos Lefrançois	Inspection GMC 1980	190.68 \$
Laboratoire d'Expertises Rivière-du-Loup	Analyse granulométrique et début rapport	2 374.23 \$
Librairie d'Amqui	Enveloppes, étagère rangement	293.70 \$
Macpek	Adapteurs lumières Western	53.01 \$
Magazine Vitalité Écomonique	Publicité Municipalité et Centenaire	2 523.70 \$
MRC Matapédia	Rang 5 Nord, Rang 5 Sud 2022, rechargement gravier, boîtes cadeau bénévoles	36 499.29 \$
OK Pneus	2 pneus récapés Western	688.70 \$
Pétroles BLS	Diésel	5 196.34 \$
Remises provinciales et fédérales	nov-21	3 832.01 \$
Réno Vallée	Peinture et accessoires sous-sol, quincaillerie patinoire	54.63 \$
Société d'histoire de généalogie	Cotisation annuelle	30.00 \$
Ville d'Amqui	Quote-part piscine 2021	873.00 \$

Visa	Envoi livre, timbres conseillers, livre pour serre, ensemble de perceuses	288.12 \$
Yves Thériault	Batterie de cellulaire	68.97 \$
TOTAL		67 434.50 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

Ainsi que les transferts budgétaires suivants :

DE	MONTANT	À	MONTANT
02-110-00-454 Services de formation	100\$	02-110-00-494 Association et abonnements	100\$
02-110-00-310 Déplacement Élus	953\$	02-130-00-340 Publicité	953\$
02-110-00-346 Congrès et frais de représentation	1431\$	02-130-00-412 Services juridiques	1431\$
02-110-00-454 Services de formation	600\$	02-130-00-412 Services juridiques	600\$
02-220-00-526 Entretien point d'eau	635\$	02-320-00-141 Salaires réguliers	635\$
02-220-00-526 Entretien point d'eau	98\$	02-320-00-222 RRQ	98\$
02-220-00-526 Entretien point d'eau	80\$	02-320-00-242 FSS	80\$
02-220-00-526 Entretien point d'eau	19\$	02-320-00-252 CSST	19\$
02-330-00-526 Entretien équipement	1113\$	02-330-00-525 Entretien véhicules	1113\$
02-220-00-526 Entretien point d'eau	1950\$	02-355-00-521 Contrat peinture lignage	1950\$
02-220-00-526 Entretien point d'eau	925\$	02-355-00-521 Contrat peinture lignage	925\$
02-220-00-526 Entretien point d'eau	1000\$	02-355-00-521 Contrat peinture lignage	1000\$
02-220-00-526 Entretien point d'eau	1151\$	02-355-00-521 Contrat peinture lignage	1151\$
02-414-00-445 Vidange fosse septique	180\$	02-414-00-521 Entretien égout	180\$
02-414-00-445 Vidange fosse septique	315\$	02-451-10-640 Bacs déchets	315\$
02-701-20-141 Salaire Centre communautaire	1210\$	02-701-20-522 Entretien Centre communautaire	1210\$
02-701-20-141 Salaire Centre communautaire	36\$	02-701-20-526 Entretien équipement Centre comm.	36\$
02-701-20-141 Salaire Centre communautaire	16\$	02-701-20-631 Essence et huile	16\$

02-921-00-970 Intérêts dette long terme	31 850\$	02-921-00-840-01 Intérêts voirie	31 850\$
--	----------	-------------------------------------	----------

228-12-2021 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La maire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

229-12-2021 : DONS

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'effectuer un don de \$25 chacun à Jeunesse J'écoute et à Fondation Action-Santé de la Matapédia. Vote pour : 6 et vote contre : 0

230-12-2021 : CALENDRIER DES SÉANCES

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En Conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement. Vote pour : 6 et vote contre : 0

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h :

- 10 janvier
- 7 mars
- 2 mai
- 4 juillet
- 12 septembre
- 7 novembre
- 7 février
- 4 avril
- 6 juin
- 1er août
- 3 octobre
- 5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

231-12-2021: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #210061

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis favorable concernant la demande;

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure # 210061 de Mme Manon Bastien ayant pour but de permettre qu'une remise soit située à 1.12 mètre de la limite de terrain au lieu de 1.2 mètre, tel que prévu au règlement de zonage # 04-2004, article 7.4.3, paragraphe c. Vote pour : 6 et vote contre : 0

232-12-2021 : APPROBATION DU DÉCOMPTÉ DÉFINITIF ET RÉCEPTION PROVISOIRE LES ENTREPRISES MICHAUD ET FILS POUR RECHARGEMENT EN GRAVIER DES RANGS 3, 4, 6, 7 ET 8

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer les paiements de factures de Les Entreprises d'Auteuil et fils, selon le Décompte définitif et la réception provisoire pour le rechargement en gravier des rangs 3, 4, 6, 7 et 8, au montant de 144 722.50\$ (taxes incluses) concernant le décompte définitif ainsi que 8 040.15\$ (taxes incluses) pour la libération de la retenue de 5%. Vote pour : 6 et vote contre : 0

233-12-2021 : APPROBATION DU DÉCOMPTÉ #4 LES ENTREPRISES MICHAUD ET FILS POUR LES TRAVAUX DU RANG 5 NORD PHASE II

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Entreprises d'Auteuil et fils, selon le décompte #4, au montant de 91 301.83\$ (taxes incluses) concernant les travaux de voirie du Rang 5 Nord phase II au programme AIRRL. Vote pour : 6 et vote contre : 0

234-12-2021 : APPROBATION DU DÉCOMPTÉ DÉFINITIF ET RÉCEPTION PROVISOIRE LES ENTREPRISES MICHAUD ET FILS POUR LES TRAVAUX DU RANG 5 NORD PHASE II

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Entreprises d'Auteuil et fils, selon le Décompte définitif et la réception provisoire les travaux de voirie du Rang 5 Nord phase II, au montant de 43 667.419 (taxes incluses) pour la libération de la retenue de 5%. Vote pour : 6 et vote contre : 0

235-12-2021 : ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 5È RANG

ATTENDU QUE le dossier AIRRL-2020-612 pour la réfection du 5è Rang s'est terminé en 2021;

ATTENDU QUE la municipalité d'Albertville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets RIRL et AIRRL du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 13 mai 2021 au 28 septembre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité d'Albertville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Valérie Potvin, il est unanimement résolu et adopté :

1. Que le conseil de autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
2. Que la municipalité autorise le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTQ en lien avec ces travaux.

236-12-2021: APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien, il est résolu unanimement que. Vote pour : 6 et vote contre : 0

1. La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
3. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques des travaux admissibles

237-12-2021: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a fourni, à la demande de la Municipalité d'Albertville, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Année	Nom chemin	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/AN
2021/2022	Route Matalik	4.3 Km	Bois	1376

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné (s) et ce, sur une longueur totale de 4.3 km. Vote pour : 6 et vote contre : 0

238-12-2021 : DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement que Mme Gilberte Potvin continue à remplir les fonctions de mairesse suppléante pendant l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant. Elle pourra également assister aux réunions de la Municipalité régionale de comté et voter en l'absence du maire, ceci pour une période d'un an. Vote pour : 6 et vote contre : 0

239-12-2021 : DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDITS SUR LA CONFORMITÉ DE L'ADOPTION DU BUDGET AINSI QUE DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement de confirmer le dépôt des Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations par la directrice générale. Vote pour : 6 et vote contre : 0

240-12-2021 : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

241-12-2021: PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

242-12-2021: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement de lever la séance à 20h34. Vote pour : 6 et vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-
trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.